

**Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal
du mardi 10 avril 2018**

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le mardi 10 avril 2018 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur David LAZARUS, Maire.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Louis PASQUIER, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Dominique SUTTER, Christelle DOUAY, Guillaume NICASTRO, Thibaut COLLAS et Fabienne BIZERAY.

Ont délégué leur droit de vote :

Rafaël DA SILVA, représenté par Marie-France SERRA
Laurence LANNOY, représentée par Marc VIRION
Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Françoise GALLOU
Pierre ORVEILLON, représenté par Fabienne BIZERAY

Absents :

Patrice GOUIN
Sylvie QUENETTE
Bruno LUZI
Gilles VIGNÉ
Sabrina GASPARD
Aline LOUET
Christian BERTELLE
Pascal BOIS
Rachel ALIART-LOPES

Assistaient en outre à la séance :

Mathias TROGRIC, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h. 05.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (16 présents, 9 absents et 4 pouvoirs, soit 20 votants).

Guillaume NICASTRO est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 22 mars 2018 est approuvé à l'unanimité (soit 20 voix pour).

Monsieur le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance deux points supplémentaires ; les conseillers municipaux n'y voyant pas d'objection, deux rapports relatifs à des demandes de subvention à destination de la Police municipale seront soumis à délibération du conseil municipal en fin de séance.

RAPPORT N°1 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du budget principal de la commune

Rapporteur : David LAZARUS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- ❖ REPRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2017 ainsi que les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus ;
- ❖ AFFECTER le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 1.243.212,00 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
 - 3.258.411,92 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°2 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise

Rapporteur : David LAZARUS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- ❖ REPRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2017 ainsi que les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus ;
- ❖ AFFECTER le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 146.834,00 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
 - 1.754.207,24 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°3 : Modalités de vote du budget

Rapporteur : David LAZARUS

La population légale sur la commune de Chambly est passée à 10.034 habitants au 1^{er} janvier 2018. Il convient donc à présent de se conformer à l'article L.2312-3 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que, dans les communes de plus de 10.000 habitants, le conseil municipal doit déterminer les modalités de vote du budget principal et des budgets annexes, soit par nature, soit par fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (20 voix pour) :

- ❖ CHOISI de voter le budget principal de la ville et le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise par nature.

RAPPORT N°4 : Budget primitif de la commune – Exercice 2018 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 22 mars 2018.

A. Vote du budget

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le budget principal de la commune pour l'année 2018, qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉS AU TITRE DU BUDGET 2018	15.702.304,00	12.443.893,00
REPORTS RESULTAT 2017 (002)	/	3.258.411,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	15.702.304,00	15.702.304,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉS AU TITRE DU BUDGET 2018	9.293.807,00	10.537.019,00
RESTES A REALISER 2017	1.232.916,00	986.651,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2017 (001)	996.947,00	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	11.523.670,00	11.523.670,00
TOTAL BUDGET	27.225.974,00	27.225.974,00

B. Vote des trois taxes communales

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (20 voix pour) :

❖ FIXE, pour l'exercice 2018, le taux des trois taxes communales de la manière suivante :

2018	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

C. Subventions aux associations

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (20 voix pour) :

❖ VOTE, pour l'année 2018, les subventions aux associations de la manière suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Subvention de fonctionnement 2018	Subvention exceptionnelle 2018
A.C.P.G. CATM	150,00	
A.N.A.C.S	0,00	
A.C.T.P.	100,00	
ASSOCIATION DES EMPLOYES COMMUNAUX (AEC)	11.000,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	0,00	
A.N.A.C.R.	0,00	
A.N.C.A.C.	150,00	
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	300,00	
ARAC	150,00	
ARCHERS	600,00	
AUMONERIE (les amis de l')	300,00	
BABY FOOTBALL CHAMBLY	32.000,00	
BILLARD CLUB	2.000,00	
C.L.E.C.	100.000,00	1.280,00
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	1.400,00	
CHAMBLY BAD	100.000,00	10.000,00
CHAMBLY INTERNATIONAL	500,00	
CHAMBLY NUTRITION	0,00	
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	300,00	1.440,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	150,00	
ASSOCIATION FRANCO PORTUGAISE	0,00	
COMITE DE JUMELAGE CHAMBLY / ACATE		1.000,00
COMITE DU BOIS HOURDY	15.000,00	1.900,00
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	1.167,00	
COOPERATIVE ECOLE CONTI	690,00	

COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	1.206,00	
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	1.257,00	
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	606,00	
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	795,00	
COC COURSE HORS STADE		200,00
COC TENNIS DE TABLE	2.000,00	
COC FOOT	9.000,00	
LE DEFI DES DROMALINES	0,00	
DIAPASON	25.000,00	2.500,00
DOM/TOM	1.400,00	
ECOLE DE MUSIQUE	106.050,00	
ECOLE DU PETIT DRAGON	200,00	
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	5.200,00	
F.N.A.M.E.	0,00	
F.C. CHAMBLY	310.000,00	
F.N.D.I.R.P.	150,00	
FUTSALL	0,00	
LES GOURMANDISES CULTURELLES	0,00	
HANDBALL CLUB	25.000,00	1.000,00
HARAS de Chambly	3.200,00	
HARMONIE	5.000,00	
J.O.C.	0,00	
MISS PAYS DE THELLE	0,00	
LES PHOENIX	0,00	
LA PALETTE	400,00	
LA PARENTELE	2.700,00	300,00
LES PETITES BOUILLES	0,00	
LES JARDINS FAMILIAUX	600,00	
LES JARDINIERS DE CHAMBLY	200,00	
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	200,00	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE J. PREVERT	900,00	200,00
LOCOMOTIVE	1.500,00	
SIDACTION	0,00	
SOL EN SI	Voté en mars	
LA TRUITE BORNELLOISE	100,00	100,00
TENNIS CLUB DE CHAMBLY	2.500,00	
VOLLEY 6 RAPTORS	200,00	
ZIFOUN	1.500,00	
TOTAL	772.821,00	19.920,00

RAPPORT N°5 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Exercice 2018

Rapporteur : David LAZARUS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

❖ ADOPTE le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉS AU TITRE DU BUDGET 2017	5.503.651,00	5.503.652,00
REPORTS RESULTAT 2017	/	1.754.207,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5.503.651,00	7.257.859,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉS AU TITRE DU BUDGET 2017	5.503.652,00	5.650.536,00
RESTES A REALISER 2017	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2017	146.884,00	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5.650.536,00	5.650.536,00

INFORMATION AU CONSEIL : Liste des marchés publics passés en 2017

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics et à l'arrêté d'application du 21 juillet 2011 de l'article précité, la liste des marchés d'un montant supérieur à 20.000,00 € HT passés en 2017 a été publiée.

RAPPORT N°6 : Demandes de subventions au Département pour l'équipement et la formation des policiers municipaux

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre de la sécurité de la ville et de la protection des agents, les policiers municipaux entameront cette année la procédure réglementaire qui leur permettra de manipuler des armes de catégorie B.

Pour la mise en œuvre de cette disposition, il est possible de solliciter l'aide financière du Département à hauteur de 50 %.

6/1

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (20 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Oise pour l'acquisition d'équipement à destination de la Police municipale.

6/2

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (20 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Oise pour la formation de la Police municipale.

Séance levée à 21h.52